

Marché / Beaux-Arts - Zone d'aménagement Concerté - Concession de l'opération à la Société d'Équipement du Département du Doubs

M. l'Adjoint ANTONY, Rapporteur : Le choix de créer une ZAC, issu des études de faisabilité est motivé par la complexité de l'opération dont le programme a été exposé dans la délibération de création. La procédure de ZAC permet en effet la maîtrise du foncier et de l'affectation des sols, un engagement affirmé de la Ville de Besançon et la conduite de l'opération dans le sens indiqué par les études de faisabilité élaborées en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

La concrétisation du programme nécessite l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC Marché / Beaux-Arts. Celui-ci devra comprendre le nouveau document d'urbanisme du quartier et son règlement : le PAZ, le bilan prévisionnel de l'opération, son échancier et le mode de réalisation (concession...).

Ces documents seront établis à partir du projet qui fera lui-même l'objet d'un concours de concepteur.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour affirmer la volonté de la Ville de réaliser l'opération Place du Marché, pour assurer la continuité du travail de concertation et l'élaboration du projet, de concéder l'opération d'aménagement à la SEDD, dès la création de la ZAC Marché / Beaux-Arts.

Cette concession aura pour objet de missionner la SEDD pour le montage du dossier de réalisation. La Ville, lors de l'approbation de ce dernier, se prononcera alors sur la suite donnée à cette mission.

L'étude de faisabilité a esquissé le volume financier de l'opération et la répartition en sous opérations. Elles sont au nombre de quatre :

* **L'opération d'aménagement** : celle-ci aura pour objet d'acquérir les immeubles, de les démolir, de créer juridiquement les deux volumes du marché couvert et du cinéma, de vendre le volume du cinéma et de gérer l'ensemble des problèmes de coordination, de suivi, de promotion de l'opération globale.

Cette opération sera menée dans le cadre juridique de la concession dont la présente délibération est l'objet.

* **La réalisation des travaux des équipements publics** : la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville.

* **La construction du marché couvert** : elle pourrait être réalisée dans le cadre juridique d'un mandat ou d'une extension de concession qui sera à définir lors du dossier de réalisation.

* **La construction du cinéma** : elle sera menée dans le cadre juridique que déterminera l'investisseur de cet équipement, néanmoins une coordination avec le marché sera nécessaire.

Le tableau suivant synthétise les interventions et leurs estimations provenant de l'étude de faisabilité, établies par ratios d'opérations similaires ; le coût plus précis sera présenté dans le dossier de réalisation dans le courant du premier semestre 1997.

	Aménagement zone du Marché	Travaux équipements publics	Construction du marché couvert et structures mobiles	Construction du cinéma	Opération globale
Dépenses	25 000 KF HT	23 000 KF HT	17 000 KF HT	35 000 KF HT	100 000 KF HT
Recettes :					
Cinéma	5 000 KF HT			35 000 KF HT	40 000 KF HT
Ville	20 000 KF HT	23 000 KF HT	17 000 KF HT		60 000 KF HT
Total	25 000 KF HT	23 000 KF HT	17 000 KF HT	35 000 KF HT	100 000 KF HT

Le déroulement de cette phase pré-opérationnelle est envisagé de la manière suivante :

- *Conseil Municipal de juin 1996* : composition du jury de concours d'architecte - Urbanisme,
- *Eté 1996* : préparation du concours,
- *Fin 1996* : choix du projet,
- *premier semestre 1997* : présentation au Conseil Municipal du dossier de réalisation de l'opération.

La mission du concessionnaire pour l'élaboration du dossier de réalisation consistera à prendre en charge et organiser le concours de concepteur, à établir les plans nécessaires, à proposer à la Ville un projet de niveau APS et à assurer l'ensemble des tâches nécessaires, détaillées dans le traité de concession.

Cette première phase pré-opérationnelle est estimée à 2 590 KF HT soit 3 124 KF TTC dont 1 882 KF TTC études et prestations réalisées par des tiers et 1 242 KF TTC prestations du concessionnaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la concession de l'opération à la SEDD,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le traité de concession.

M. LE MAIRE : Ce point de l'ordre du jour est l'autre sujet important de cette soirée qui se prolonge un peu, veuillez m'en excuser.

Nous avons voulu, dans le sens d'ailleurs du développement économique, faire en sorte que le projet d'aménagement du quartier du Marché soit également discuté ce soir.

M. ANTONY : Je vais essayer d'être convainquant, Monsieur le Maire, et également d'illustrer les propos de mon collègue Claude JEANNEROT en montrant la convergence des actions, des adjoints en faveur du développement économique à partir de l'exemple du projet urbain de la Place du Marché.

La philosophie générale du projet correspond à une triple ambition de la Municipalité. C'est d'abord une intervention économique d'envergure et c'est en cela que nous collons au débat de ce soir, c'est ensuite un choix politique déterminé, c'est enfin un acte d'urbanisme de première importance.

Une intervention économique d'envergure, en effet elle s'inscrit dans une oeuvre de longue haleine. Il s'agit de redynamiser le centre-ville, de le rendre plus attractif, de consolider ses fonctions, d'y maintenir des emplois et même d'en créer. Le centre, c'est-à-dire la Boucle et Battant, représente 12 500 habitants et environ 16 000 emplois. Depuis plus de 20 ans, nous nous sommes attachés à maintenir ce secteur vivant et actif par une politique volontariste sur l'habitat. Je peux citer les actions de résorption de l'habitat insalubre, les actions programmées pour l'amélioration de l'habitat, je peux citer les opérations de nos Offices ou bien celles des investisseurs privés sur le centre pour le rendre vivant. Nous avons favorisé le développement sur place des grands services publics de l'Etat, naguère la Faculté des Lettres, récemment la Présidence de l'Université, demain le Palais de Justice. Nous avons engagé une action significative sur le patrimoine pour mettre en valeur notre cadre de vie et développer le tourisme, je pense au Musée du Temps, à la rénovation des façades, aux secteurs sauvegardés et je voudrais vous signaler que le secteur de la Boucle est le deuxième de France par son étendue. Je n'oublie pas les musées et l'animation de la Citadelle qui viennent d'être rénovés. Nous avons oeuvré pour désenclaver le centre et favoriser l'accueil de ceux qui s'y rendent. Il est significatif qu'au cours du mandat précédent, nous ayons inauguré le pont Denfert-Rochereau, construit le parking et l'esplanade de la Mairie, nous venons d'inaugurer le tunnel qui va rendre leur quiétude aux rues du pied de la Citadelle et fluidifier le trafic périphérique, en attendant la première tranche de la voie de desserte et de contournement dans laquelle la Ville, par le biais du District, investit beaucoup. Nous allons doubler la surface du plateau piétonnier, raser et réaménager la Place Pasteur, le projet Place du Marché prend d'ailleurs en compte cette volonté de piétonnisation.

C'est donc une action forte et cohérente qui s'articule autour des trois fonctions premières de la centralité : convivialité, culture, commerce de qualité.

Le projet Place du Marché concentre et dynamise ces trois fonctions -une place piétonnisée de 7 000 m² permettra les rencontres, les festivités, la convivialité-. Un marché couvert de 2 000 m² contre 1 500 actuellement si l'on ajoute le pavillon Baltard et l'allée couverte. Ce marché maintiendra donc un système de distribution et développera un secteur économique en le tirant vers le haut, c'est la volonté de nos partenaires. Un complexe cinématographique de 8 salles, 1 400 places aux normes actuelles, 400 000 spectateurs par an, va conforter la fonction culturelle du lieu déjà identifiée par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Conservatoire, la Présidence de l'Université et drainer ces centaines de milliers de spectateurs par an qui s'approprieront le quartier, l'identifieront, et identifieront du même coup le marché couvert, bénéficieront de la proximité immédiate du parking des Remparts Dérasés dont la gestion sera revue, optimisée et dont la capacité sera augmentée.

Les usagers du cinéma sont aussi les clients potentiels des commerces du centre-ville. C'est pourquoi nous avons privilégié ce projet aux dépens d'un projet concurrent en périphérie. Le but stratégique est également d'étendre l'hyper-centre un peu plus à l'Est dans la Boucle. Pour l'instant, cet hyper-centre commercial est plutôt confiné au bas de la Grande Rue et de la rue des Granges. L'incidence sur l'emploi n'est pas neutre puisque nous allons conforter les centaines d'emplois liés au marché et installés autour de la place et créer quelques dizaines d'emplois nouveaux sur le site. Enfin, ce projet prouve sa cohérence dans le dossier remis récemment à l'Union Européenne pour être éligible à une aide communautaire dans le cadre des projets pilotes urbains, article 10 du FEDER. C'est pour nous et pour nos partenaires le dossier CHORUS pour Centre Historiques Opération de Revitalisation Urbaine et Sociale et que nous présentons en partenariat avec l'Etat, la Région et les Chambres Consulaires. On y propose de redynamiser l'axe majeur Nord-Sud de la Boucle par le réaménagement précisément de la Place du Marché, par le chemin des sens et de la création artisanale, le Musée du Temps et la revitalisation du quartier Saint-Jean. Les deux actions chemin des sens et revitalisation du quartier Saint-Jean figurent dans la charte de partenariat que la Ville a signée avec la Chambre de Métiers.

Deuxièmement, ce projet correspond, je l'ai dit, à un choix politique déterminé, nous voulons renforcer les fonctions de centralité de la Boucle parce que le centre, je l'ai dit, c'est un lieu de convivialité mais c'est également le creuset des quartiers, c'est le lieu d'identification collective des Bisontins. Il faut donc offrir aux Bisontins une nouvelle agora en l'espèce, ce sera la Place du Marché. Le centre est en effet un lieu fédérateur et notre travail sur les quartiers s'enrichit par un travail sur le centre. Le centre est aussi un concentré de la ville grâce à notre volonté et à notre politique de mixage social et grâce à une accession facilitée par notre politique de transports en commun. Le centre est aussi un concentré du dynamisme de la ville grâce à l'attraction du commerce, des services, de la culture et des loisirs. Nous voulons également renforcer le rayonnement de Besançon sur l'agglomération, c'est le marché de plein air ou de déballage qui attire les maraîchers et les petits producteurs de la périphérie qui se rencontrent avec les Bisontins, mais il attire également les clients du Grand Besançon. Il est inutile d'insister sur l'attraction que constituera le complexe cinématographique. Nous voulons enfin affirmer encore plus notre rôle de capitale régionale par une opération d'urbanisme de grande ampleur et par la construction d'un nouvel équipement. Nous voulons un marché couvert digne d'une capitale régionale.

Troisièmement, c'est un acte d'urbanisme de première importance, il s'agit d'une requalification de l'espace urbain, de la construction d'un nouvel équipement commercial qui comprend le marché couvert et un complexe cinématographique et cela est accompagné d'une réflexion qui est engagée en parallèle sur le parking des Remparts Dérasés dont j'ai dit qu'il serait agrandi. Au-delà de l'opération proprement dite, nous avons mis en évidence deux liaisons privilégiées qui sont l'amorce d'un plateau piétonnier rayonnant d'une part jusqu'au parking de la Mairie via les rues Courbet, Luc Breton, la place et la rue Pasteur, d'autre part jusqu'au parking Battant via une passerelle, la rue Champrond, la place Bacchus et le «traje» du 77, rue Battant. Il s'agit bien là d'un grand projet structurant pour toute la ville et d'un projet ambitieux pour l'agglomération.

Mes chers collègues, je sais que vous êtes fatigués mais il vous est proposé ce soir l'examen de quatre documents. Tout d'abord, un livret qui est le rendu de l'étude de faisabilité, c'est-à-dire un rapport de présentation du projet d'aménagement du quartier du Marché. Il résume les objectifs que je viens d'énoncer et le programme. Deuxièmement, trois délibérations : la première présente le bilan de la concertation préalable. Cette concertation s'est déroulée comme il est dit dans la délibération de juillet 1995 jusqu'au 12 mai 1996. Quelques centaines de Bisontins nous ont fait part de leur point de vue et manifestement, ce projet correspond à une nécessité pour les Bisontins. Il est évident que nous avons pu intégrer dans notre projet un certain nombre des remarques exprimées par les Bisontins mais que d'autres n'ont pu être intégrées à ce programme, notamment en ce qui concerne la proposition de passage de la rue des Boucheries en souterrain ou la construction d'un marché couvert sur la Place de la Révolution, ou la réalisation d'un parking sous la place et ceci pour des raisons techniques que je vous expliquerai si vous le souhaitez.

La deuxième délibération vous propose un dossier de création de ZAC. Une ZAC parce que l'opération d'aménagement est importante et complexe, parce que la ZAC permet la maîtrise foncière et financière de l'opération. La création de la ZAC permet d'engager les études du dossier de réalisation, l'avant-projet sommaire, de lancer le concours d'architecte, de définir le bilan prévisionnel et l'échéancier de l'opération. Le coût estimé en mai 1996 : 100 MF dont 60 MF à la charge de la Ville est le résultat de l'étude de faisabilité qui vous est présenté ce soir sur la base de ratios d'opérations similaires et il est bien spécifié, estimation sommaire sur ratios. Nous n'avons pas encore là un avant-projet sommaire, il s'agit seulement d'estimation.

La troisième délibération qui vous est proposée est la concession de l'opération à la Société d'Équipement du Doubs, qui faisait partie de l'équipe pluridisciplinaire qui nous a présenté cette étude de faisabilité, ce qui permettra d'assurer la continuité du travail de concertation et les pré-études. Concession également pour monter le dossier de réalisation, cette délibération présente les 4 sous-opérations et le coût estimé de chacune d'elles.

Opération d'aménagement qui aura pour effet d'acquérir les immeubles de l'îlot Paris, les démolir, de créer les deux volumes du marché couvert et du cinéma, de vendre le volume du cinéma et d'assurer la coordination. Cette opération sera menée dans le cadre juridique de la concession dont la délibération est l'objet.

Deuxième sous-opération, la réalisation des travaux des équipements publics, maîtrise d'ouvrage assurée par la Ville. Troisième opération, la construction du marché couvert qui pourra se faire dans le cadre juridique d'un mandat ou d'une extension de concession, mais cela sera défini dans le cadre d'une autre délibération de même que la construction du cinéma qui sera menée dans le cadre juridique que déterminera l'investisseur privé. Un tableau enfin synthétise les coûts estimés de cette opération, l'aménagement proprement dit, 25 MF HT, vous notez que l'on vend une charge foncière à l'investisseur du cinéma pour 5 MF. Les travaux d'équipement public à la charge de la Ville, 23 MF, la construction du marché couvert proprement dit, 17 MF, la construction du cinéma, 35 MF et on retrouve en horizontal l'opération globale en estimation HT, 40 MF pour le complexe de cinéma, 60 MF de la Ville pour un total de 100 MF HT estimé.

Le Conseil Municipal du mois de juin prochain, si vous approuvez ces délibérations, se prononcera sur la composition du jury du concours d'architecture. Ce concours sera organisé par le concessionnaire dans le cadre de sa mission ; à la fin de l'année 1996, nous choisirons le candidat, le lauréat du jury du concours d'architecte urbanisme. Dans le premier semestre de 1997, nous lancerons une consultation pour la construction des cinémas, consultation qui devra répondre à un cahier des charges précis qui comportera lui-même un volet culturel. Ensuite nous présenterons au Conseil Municipal le dossier de réalisation de l'opération, dossier accompagné d'un avant-projet sommaire. Sur ce dossier, et avant de rendre la parole à M. le Maire, nous avons sollicité, je l'ai dit tout à l'heure, l'Union Européenne dans le cadre des projets pilotes urbains, nous pouvons espérer, bien sûr nous pouvons perdre aussi, 10 MF d'aides, nous allons solliciter la Région au titre de la charte d'aménagement du District qu'on appelle aussi charte d'agglomération, la Région et l'Etat. Nous allons solliciter également la Région au titre du schéma régional d'aménagement Franche-Comté 2005 et nous comptons bien solliciter également le Département qui a aidé, par exemple, la Ville d'Audincourt pour une opération similaire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint qui a simplement oublié, je crois, un détail à moins que je ne l'aie moi-même pas entendu, la brasserie.

M. ANTONY : C'est effectivement dans le programme qui comprend une brasserie de 280 m².

M. LE MAIRE : C'est également un centre d'animation.

M. ANTONY : Absolument.

M. RENOUD-GRAPPIN : Il est bien évident qu'il est difficile d'aller véritablement à l'encontre d'un projet destiné à revitaliser le centre-ville. Néanmoins, je crois qu'il est nécessaire de souligner un certain nombre de points qui surprennent les Bisontins et sur lesquels quelquefois ils sont même en désaccord. Je crois que le point principal, et je trouve cela d'ailleurs assez stupéfiant, c'est de ne pas réaliser le parking souterrain en dessous de la Place du Marché qui, à mon avis, apparaît pour beaucoup comme un ouvrage qui pourrait véritablement être essentiel pour la vie des Bisontins au centre-ville.

J'ai demandé, voici maintenant une dizaine de jours, lors de la Commission Urbanisme qu'on nous fasse parvenir les documents et les travaux qui pouvaient justifier qu'on ne réalise pas ce parking souterrain parce qu'on nous a avancé que c'était compliqué, que c'était trop cher, etc. c'est peut-être prétendu compliqué ou prétendument trop cher mais en fait j'attends toujours les documents !

Alors on nous répond il n'y a pas besoin du parking souterrain sous la Place du Marché car on va optimiser au maximum le parking des Remparts Dérasés en augmentant son nombre de places et le roulement des voitures qui peuvent s'y garer, de telle manière à ce que plus personne ne s'y gare, pour ainsi dire, à la journée comme c'est habituellement le cas aujourd'hui. Je pense que si le parking des Remparts Dérasés existe et si on peut l'optimiser au maximum, c'est une bonne chose pour tout le monde, surtout pour les utilisateurs futurs du nouvel hyper-centre qu'on souhaite réaliser à Besançon autour du quartier du Musée et de la nouvelle Place du Marché. Toutefois, cela ne rapproche en rien les consommateurs de la rue piétonne ou de la Place Saint-Pierre et à ce niveau-là, c'est vrai que si ce parking ne s'avère pas essentiel pour les utilisateurs du cinéma et de la brasserie, je pense qu'en fait il pourrait être important pour les personnes qui viennent acheter et consommer au niveau de la rue piétonne, de la Place Saint-Pierre et de la partie de la rue des Granges entre la rue de la République et la Place du Marché.

Le projet élaboré est intéressant comme il est fait, mais le mieux serait d'aller au bout de ce projet et de réaliser aujourd'hui un parking souterrain même s'il est coûteux, même s'il est difficile à faire, car pour les générations futures, il ne s'agira plus de détruire un projet que l'on fait aujourd'hui, et l'on ne pourra plus revenir en arrière.

En ce moment, nous sommes dans une impasse et si l'on ne réalise pas aujourd'hui ce projet, on ne le fera jamais ! C'est pour cela que je vous demande de faire un projet optimisé à 100 % en réalisant ce parking souterrain même s'il est coûteux. Après tout, on a une mission de service public, beaucoup d'entre nous la défendent, beaucoup d'entre vous également, est-ce que cette mission de service public n'est pas quelquefois d'aller dans un sens qui n'est pas toujours le plus économique ?

M. BONNET : Monsieur le Maire, dans la mesure où il est question globalement de revitalisation du centre-ville, je voudrais aborder deux points concernant le centre-ville et pas spécialement la Place du Marché, avant d'aborder le sujet.

Je me ferai le relais de certaines inquiétudes et de certaines demandes d'habitants ou de commerçants du centre-ville, dans une logique d'intérêt public également et non pas de copinage, pour répondre à certaines inquiétudes. Je parlerai déjà des réunions qui ont pu être initiées par le Comité de la Boucle et qui ont laissé apparaître le désir d'une Maison de Quartier centre-ville.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, j'aimerais que vous ne sortiez pas du sujet. Je souhaiterais qu'on parle de la Place du Marché...

M. BONNET : Il s'agit de la redynamisation du centre-ville...

M. LE MAIRE : Non ! c'est de la Place du Marché, du quartier du Marché dont il est question. Alors si vous vous embarquez vers un Conseil de Quartier ou vers autre chose, je ne vous donnerai pas la parole. Il est tard, je pense qu'il faut s'en tenir à l'objet de la question inscrite.

M. BONNET : Ma proposition était éventuellement que cette Maison de Quartier soit Place du Marché dans une logique également citoyenne. La Place du Marché est un lieu de marché...

M. LE MAIRE : On pourrait peut-être la mettre dans le parking dont parle votre voisin !

M. BONNET : Il y a déjà une brasserie, un cinéma, on peut envisager différentes choses. Je vais me recentrer plus clairement sur la Place du Marché. Vous faites état des études, il y a des études depuis près de 10 ans, a-t-on une évaluation du coût global de toutes ces études ? Je voudrais dire également que dans l'ensemble, comme l'a dit Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, nous sommes bien évidemment dans sa globalité en accord avec cette idée, même si l'on fait quelques remarques ponctuelles et j'ajoute d'ailleurs que notre document de campagne municipale vous rejoignait...

M. LE MAIRE : Au moins sur ce point-là !

M. BONNET : Oui sur ce point-là, sur l'idée d'une Place du Marché piétonne. On avait également, comme l'a dit Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, l'idée de donner une possibilité de stationnement en ce lieu et on mettait également l'accent sur l'intérêt de l'utilisation du site de l'îlot Paris.

Dans le projet présenté, il me semble y avoir deux grands absents, il y a le problème de stationnement, mais vous avez dit qu'on aurait à l'automne, l'occasion de réfléchir globalement sur l'ensemble du centre et il y a également le Musée qui ne semble pas beaucoup bénéficier du projet. Je me souviens que dans le cadre de Grand Centre, il était question d'un grand projet alliant le marché et la culture. Dans le projet présenté, c'est assez limité, seul le cinéma est en première ligne sur le plan culturel ; le Musée nous paraît un peu oublié ! J'ajoute que dans notre document de campagne on a avancé une idée qui peut être complémentaire, en l'occurrence votre proposition de pont, c'était l'idée d'une halte fluviale aux côtés de ce pont qui pourrait contribuer aussi à la dynamisation de ce secteur.

M. DUVERGET : Merci, Monsieur le Maire. On est bien au coeur du coeur de l'agglomération et M. ANTONY l'a dit avec coeur d'ailleurs. Il s'agit d'un projet particulièrement ambitieux qui rassemble effectivement un travail de plusieurs collectivités et la Région est associée à la préparation de CHORUS.

Une réflexion : ce n'est pas un projet simple. On ne s'engage pas dans un projet simple en matière d'urbanisme, comme dirait un éminent architecte, « certaine manière de penser l'urbanisme où on associe différents éléments alors que d'habitude ils sont séparés dans la ville ». Ici, on associe un élément travail, un élément loisirs ludiques, un élément culture musées, un élément formation avec l'Université et la question qui peut se poser c'est l'accessibilité, pas seulement les problèmes de circulation, mais peut-être au-delà l'accessibilité de cet ensemble par rapport à une population très différente mais à des moments qui peuvent être les mêmes.

La deuxième question qui peut se poser par rapport à cela, c'est dans le cadre d'une politique d'ensemble du développement touristique de Besançon. Comment arrimer effectivement cet ensemble urbanistique très divers à une politique globale du développement touristique de Besançon ? Je pense que cette question devra trouver une réponse dans les mois à venir.

M. THIRODE : Monsieur le Maire, je suis inquiet par rapport au financement de l'opération, son montant n'est pas négligeable en soi puisqu'il avoisine, au KF près, l'investissement fait au niveau du tunnel, 100 MF (protestations).

Respectez ce que je suis en train de dire, je ne demande pas grand chose, simplement je m'en suis exprimé à la Commission du Budget le mercredi 15 mai et j'ai dit que j'étais réservé par rapport au montage financier. Je crois qu'il faut avoir un échéancier qui nous permette effectivement d'envisager cette dépense. On a vu et on a entendu parler de CHORUS, je m'en réjouis, M. ANTONY s'en est expliqué à la Commission du Budget, à laquelle il assistait, mais par contre il faut aussi, par honnêteté, prévenir nos concitoyens qu'ils auront le cas échéant à mettre la main à la bourse si tous les financements envisagés au niveau de l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et le District ne venaient pas, car il y a aussi dans nos ambitions de ville innovante, une piscine à continuer, une salle de concerts à envisager et un certain nombre de choses. Par souci d'honnêteté, il faut envisager ces deux modes de financements possibles et le dire. Aussi, m'abstiendrai-je par rapport à ce projet.

M. LE MAIRE : Merci. Comme l'indiquait tout à l'heure M. BONNET, nous avons nous aussi un programme l'an dernier et il y avait un certain nombre d'investissements que nous programmons sur la durée de ce mandat, avec bien entendu les financements que nous espérons des autres collectivités. Daniel ANTONY en reparlera dans un instant.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je sens nettement que vous avez pris le parti d'y intégrer des salles de cinéma pour apporter, si je ne me trompe pas, une part de solution au financement. Toutefois je m'interroge, car il y a au coeur de ce site, la Place du Marché, c'est le coeur même de la ville et l'on peut s'interroger sur les missions que vous assignez à ce quartier. Est-ce que ce sont uniquement des missions marchandes ? Pour trouver une solution au meilleur fonctionnement du marché, est-ce une mission culturelle et touristique ? Vous n'apportez pas une réponse satisfaisante de ce point de vue-là. Vous dites développer une politique touristique à Besançon, il est évident que tout ce qui touche à cette Place du Marché a une vocation culturelle très claire, c'est-à-dire le Conservatoire de Musique, la Présidence de l'Université, le Musée. On sent bien là une vocation forte au niveau culturel. C'est bien dommage que vous n'en profitiez pas, ou que vous n'examiniez pas et vouliez écarter sans vraiment en débattre ici, les missions qu'on pourrait assigner à cette nouvelle structure notamment en terme de musée. Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait développer dans le tourisme un volet culturel, j'en suis totalement convaincu. La dimension culturelle et patrimoniale est aujourd'hui au coeur des arguments de vente du tourisme dans une ville comme la nôtre, mais que faire du Musée de Besançon ? Il est totalement sous-exploité, il a des collections qui ne trouvent pas d'espaces pour s'exposer, on manque de souplesse sur la valorisation au quotidien, des espaces d'expositions temporaires, etc. Or là nous manquons, j'en ai le sentiment, une occasion, et qui ne se retrouvera pas de sitôt, de pouvoir donner un nouvel essor à ce Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, essor qui me paraîtrait tout à fait cohérent dans le cadre d'une politique touristique. C'est vraiment pour moi une première interrogation majeure.

Concernant la seconde interrogation, on nous dit qu'il faut valoriser le parking des Remparts Dérasés, mais comment ? Quel nombre de places allez-vous trouver dans cette modernisation ? Je serais contre la construction d'un étage supplémentaire à l'ouvrage actuel, ce n'est pas le lieu de le faire. Pourquoi avez-vous évacué de la même manière sur l'îlot Paris toute possibilité d'une partie en parking, qui serait cohérente d'ailleurs avec la fonction marchande car vous savez ce qui a fait le succès des grandes surfaces, c'est bien le couple étal - parking. Pourquoi avoir balayé d'un geste de la main toute possibilité de stationnement même court sur l'îlot Paris ? Voilà autant de questions que je me pose sur ce projet. Je comprends également votre angoisse financière, 40 MF c'est 40 MF, j'en conviens bien.

M. LE MAIRE : Monsieur le Député, vous m'amusez...

M. JACQUEMIN : Tant mieux, c'est au moins cela.

M. LE MAIRE : ...comme si d'un geste de la main on dégageait en touche comme cela une possibilité de parking, une possibilité d'aménager le Musée, etc. Vous m'amusez vraiment parce que c'est un dossier qui se monte déjà à 100 MF et le sous-sol de ce futur marché couvert sera bien entendu réservé pour les laboratoires et pour les commerçants, qui auront ainsi la possibilité de parking en sous-sol. Si vous voulez encore construire un autre sous-sol de deux ou trois étages en cet endroit, si vous voulez ensuite réaliser un parking sous la Place du Marché, chiffrez ! Si vous voulez développer le Musée vous le chiffrez encore ! Je veux bien passer de 100 à 200 MF, mais à la condition que dans les propositions budgétaires, vous ne disiez pas nous on s'abstient, etc. Vous nous proposez des dépenses largement supplémentaires en estimant que nos services, la commission, l'Adjoint n'ont pas réfléchi préalablement à tout cela. Avant de nous donner l'essentiel que va d'ailleurs nous redonner Daniel ANTONY, des propositions qui sont pour l'instant un avant-projet, puisqu'il y aura un concours et qu'ensuite on vous présentera un avant-projet sommaire après avoir réuni le jury, choisi l'architecte ou les architectes et fait des propositions beaucoup plus précises.

A ce moment-là vous pourrez discuter en disant on n'aimerait pas 400, 500 places de plus mais 1 000 places de plus, ou bien on n'aimerait pas avoir ceci ou cela. Je crois que pour l'instant, ce que vous demande Daniel ANTONY, c'est que ce projet qui a d'ailleurs été étudié, qui a reçu l'aval de tous ceux qui s'y intéressaient autour de la Place du Marché et qui a fait l'objet de nombreuses concertations, vous soit

présenté très sommairement en disant voilà ce qu'on veut, une grande Place du Marché, plus rien dessus, plus de parking, etc. ce sera une place très conviviale et servira aux marchés du mardi, du vendredi et du samedi. A la place du pavillon Baltard, de l'îlot Paris on réalise un grand marché couvert d'un seul niveau avec en dessous la possibilité pour ceux qui travailleront d'avoir tout ce qu'il faut, et puis on y intègre, parce que cela nous rapporte environ 30 MF, des salles de cinéma, 7 ou 8 parce qu'on a eu l'opportunité de regrouper en cet endroit un certain nombre de salles du centre-ville qui sont bien souvent anciennes, on y ajoute convivialité oblige, une brasserie, etc.

Je crois qu'on a essayé et en concertation de vous apporter un projet assez simple et qui coûte déjà 100 MF. Je n'ai pas répondu à tout mais Daniel ANTONY va compléter.

M. ANTONY : Sur le fond, Monsieur le Maire, j'ai l'impression que nous manquons d'informations puisqu'il y a quand même une histoire, je ne voudrais pas y revenir, mais elle remonte à la remise du livre blanc de novembre 1993. C'était à cette époque l'Association Grand Centre qui avait réfléchi à une redynamisation du centre et parmi les projets, celui qui s'imposait à tous c'était un réaménagement de la Place du Marché. Ensuite, le Conseil Municipal du 27 juin 1994 a adopté un périmètre fonctionnel et les grandes options d'aménagement sous forme d'hypothèses à valider. Nous avons retenu l'îlot Paris. Nous avons décidé en janvier 1995, c'est rappelé dans une des délibérations, de recruter une équipe pluridisciplinaire, ce qui a été fait au cours du printemps 1995, elle est constituée d'un architecte - urbaniste et puis du CECOD c'est-à-dire une émanation des Chambres de Commerce, cela signifie Centre d'Etude du Commerce et de la Distribution ; ces gens sont spécialisés dans les enquêtes auprès du public et des professionnels. Cette équipe pluridisciplinaire s'est mise au travail le 5 juillet 1995 et nous a rendu sa copie le 12 mai dernier mais là, il s'agit de le dire bien fort, il y a eu un accompagnement de la réflexion de cette équipe pluridisciplinaire par les services de la Ville et par un groupe de pilotage composé de 3 élus du Conseil Municipal (3 Adjoints), 3 élus de la Chambre de Commerce et 3 élus de la Chambre de Métiers plus un représentant des commerçants non sédentaires. Ce groupe de pilotage a validé à l'unanimité de ses membres chacune des étapes de la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire. Je voudrais ajouter à cela les enquêtes réalisées auprès du public par le CECOD, la concertation préalable. Il y a eu en effet une concertation très large, très longue et nous ne sommes pas allés très vite mais nous avons pris le temps nécessaire à la réflexion. Il s'agit d'un grand projet pour Besançon, il ne s'agit pas de faire une boulette, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas allés très vite mais nous n'avons pas perdu de temps. Ce groupe de pilotage a approuvé le 2 novembre 1995 les hypothèses de travail, c'est-à-dire a confirmé les choix de la Municipalité de juin 1994 et les grands principes d'aménagement.

C'est à cette date-là qu'on a décidé de reporter le parking sur les Remparts Dérasés et qu'on a considéré que le parking sous la Place du Marché n'était pas une opération intéressante pour les raisons techniques que je peux vous exposer très rapidement. Pour entrer sous ce parking de la Place du Marché qui aurait nécessairement une forme triangulaire et comprenez bien que la forme triangulaire n'est pas tellement propice à l'aménagement de places de parking, pour y entrer il faudrait une trémie, c'est-à-dire un pan incliné dans la rue des Boucheries, ce qui nous semblait particulièrement disgracieux ou alors il fallait réaliser cette trémie dans le parking même, ce qui supprimait des places. D'autre part il y a les contraintes liées, tout le monde le sait, à l'archéologie, à la remontée de la nappe phréatique, ce qui nous a semblé un surcoût. Une place de parking était estimée à environ 120 000 F, ce qui est au-delà de ce qui nous semble raisonnable. Le raisonnable devait se situer en dessous de 100 000 F par place. Or, une reconfiguration du parking des Remparts Dérasés nous coûtera moins cher par place de parking, c'est pourquoi nous avons reporté sur ce parking les places que nous supprimons Place du Marché.

C'est vrai que l'équipe est encore en réflexion sur cet agrandissement et cette optimisation du parking des Remparts Dérasés, c'est vrai que plusieurs hypothèses sont étudiées, soit un parking en silo sur un ou deux étages transparents ou cachés par de la verdure, des plantes retombantes, cela existe ça peut se faire mais c'est vrai qu'il y a des contraintes urbanistiques et architecturales. Cela peut se faire

également en souterrain en direction, parce qu'il y a encore de la place disponible, du pont Denfert-Rochereau. Cela peut même s'imaginer en souterrain au-delà du pont Denfert-Rochereau sous le square de la Charlotte. Quant à dire que l'aménagement de la Place du Marché est irréversible, rien n'est irréversible, nous ne ferons qu'un traitement de surface. Rien n'interdit à nos successeurs après tout dans 15 ou 20 ans de revoir cette hypothèse. Mais j'ai oublié de dire aussi que dans la réflexion, dans les études pour un parking sous la Place du Marché, nous arrivions à environ 95 - 100 places par niveau. Rappelez-vous que sous la Place du Marché, le niveau 0 est inutilisable puisqu'il sera piéton. Alors si on imagine deux niveaux souterrains, cela ne fera que 180 places, ce qui nous semblait trop cher et pas jouable. Nous avons donc reporté l'agrandissement des places du parking de l'autre côté.

Je voudrais ajouter que dans cette optimisation, nous avons prévu une nouvelle sortie du parking des Remparts Dérasés dans l'angle face au marché couvert. L'idéal aurait été un accès souterrain mais cela imposait également des contraintes et un surcoût considérable.

Quant au cinéma, pourquoi un tel équipement ? Parce que l'équipe pluridisciplinaire avait une mission, c'était de trouver un commerce, une activité d'accompagnement au marché couvert. Cette équipe a passé en revue tout ce qui pouvait s'installer là, cela pouvait être d'autres commerces, Mc Donald's, du logement... et par élimination, le groupe de pilotage est arrivé à l'idée d'un complexe cinématographique qui ne faisait pas concurrence au marché couvert, et dont les horaires n'étaient pas les mêmes, cela pouvait bien fonctionner y compris pour le parking. Les clients du cinéma et les clients du marché couvert vont donc utiliser le parking de proximité, celui des Remparts Dérasés.

Je n'ai peut-être pas répondu à toutes les questions mais concernant le travail sur le Musée, l'Adjoint au patrimoine vous répondrait mieux que moi, on a décidé d'un travail sur les façades du Musée des Beaux-Arts, de même que ce Musée sera, j'allais dire, mis en scène par la piétonnisation de la Place du Marché, on le verra, on le découvrira mieux. Grâce à ce grand espace piétonnier, on ne pourra pas le manquer et on peut également très bien imaginer dans le cadre du 1 % au titre de l'art, une oeuvre d'art qui enrichirait le côté culturel et qui pourrait se placer par exemple sur les façades mêmes du Musée. Tout cela reste ouvert et sera étudié dans le cadre d'un concours.

Pour ce qui est du montage financier, M. THIRODE est réservé, il nous l'a déjà dit en Commission du Budget. Je voudrais vous signaler que nous reviendrons devant le Conseil à chacune des étapes du montage de ce dossier. Donc, prudence et transparence et vous aurez à vous décider à chaque fois et j'ajoute qu'un échancier figure dans l'étude de faisabilité.

M. LE MAIRE : Merci, Daniel ANTONY. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. JACQUEMIN : Je voudrais simplement ajouter :

- premièrement que ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas de cinéma qu'il n'y a pas d'autres moyens d'apporter des financements sur les autres activités qu'on a évoquées tout à l'heure, parking ou extension du Musée, c'est-à-dire que les conditions d'équilibre financier ne passent pas forcément par les salles de cinéma, il y a peut-être d'autres solutions,

- deuxièmement, la réponse n'est pas claire sur le projet de parking des Remparts Dérasés et le moins qu'on puisse dire c'est que pour le moment le projet n'est pas cerné clairement,

- troisièmement, ce n'est pas une politique de façades qu'il nous faut pour le Musée, c'est une politique réelle de valorisation et là on n'a pas la réponse non plus.

M. RENOUD-GRAPPIN : Juste pour rappeler que le principe du cinéma est peut être une bonne idée pour le centre-ville mais il existait également d'autres terrains disponibles pour faire un tel complexe cinématographique. Je pense notamment à un terrain qui avait été réservé un temps pour réaliser l'école de l'Arsenal, rue Luc Breton, où il y avait uniquement des garages et des places de parking qui sont d'ailleurs en très mauvais état. Sur cet ensemble, on pouvait réaliser très aisément un cinéma moderne, il y avait de la place et cela aurait coûté certainement beaucoup moins cher que les acquisitions nécessaires pour l'îlot Paris.

D'autre part, c'est vrai que pour le Musée c'était une opportunité formidable d'avoir un espace important à proximité du musée actuel. Actuellement, je ne vois pas du tout les possibilités d'extension que le Musée pourra avoir pour l'avenir. Mis à part un réaménagement intérieur, qu'est-ce que cela va donner ? De toute façon il est déjà plein et il n'y a pas de salles d'expositions temporaires. Je vous rappelle qu'actuellement il faut déplacer des oeuvres pour organiser des expositions temporaires. Je ne vois pas du tout où l'on va pour un musée qui fait partie des 10 plus beaux musées de France pour ce qui est des villes de province. Je trouve regrettable qu'on ne le mette pas beaucoup plus en valeur.

M. ANTONY : J'avais mission, Monsieur le Maire, de vous présenter un projet de marché couvert et de piétonnisation de la place, je vous fais les propositions qui résultent des travaux du groupe de pilotage.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais à propos d'un bon dossier, on cherche des poux dans la tête, ce n'est pas grave !

M. FERREOL : Juste une remarque concernant le Musée, car il est vrai qu'une question se pose, et je crois que la remarque sur le manque de place au sein du Musée est exacte.

Je rappelle que le projet qui avait été conduit par la Direction des Musées de France concernant la réorganisation de ce Musée était un projet qui consistait à libérer un certain nombre d'espaces techniques et de lieux de réserve pour consacrer la totalité de l'espace à sa fonction de présentation.

Je crois que cette orientation-là doit être conservée mais je ne sais pas à quelle échéance. L'idée, en particulier d'améliorer le hall d'entrée, est de profiter de l'opportunité de ce grand projet. D'ailleurs on évoque dans ce projet l'idée, c'est une hypothèse, qu'une ouverture sur la rue Courbet pourrait être saisie au moins pour l'amélioration du hall. L'orientation de redonner à ce Musée la totalité de ses surfaces passe en particulier par le projet qui consiste à dégager les lieux de réserve qui devraient être regroupés dans un nouveau lieu sur lequel nous sommes en train de travailler et de récupérer les locaux techniques pour, dans le projet qui était proposé, les remonter au dernier niveau. L'idée qui, il est vrai n'a pas été retenue, était celle d'une extension du Musée pour la présentation. Je ne suis pas sûr que ce soit votre projet, d'après ce que j'ai compris l'orientation est bien de dégager les espaces, qui depuis le projet de Louis Miquel avaient été utilisés à des fonctions plutôt administratives, pour réaliser en particulier une salle d'exposition permanente. Il y a là une opportunité à saisir qui ne passe pas par l'augmentation du volume extérieur mais par trouver d'abord un lieu de présentation de stockage des réserves qui devraient être groupées pour l'ensemble des musées de Besançon et c'est un projet sur lequel nous travaillons.

M. LE MAIRE : J'ajouterai que notre priorité est le Musée du Temps. Alors mettons d'abord de l'argent au Musée du Temps et après on verra pour l'autre Musée, il y a des dossiers qui sont prêts c'est vrai mais simplement dans l'enceinte de l'actuel Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

M. DUVERGET : Une explication de vote du groupe RPR qui votera ce dossier pour deux raisons. La première, une explication de l'Adjoint ANTONY disant qu'à chaque Conseil Municipal on reverra les choses, la seconde, il y a un enjeu de subventions européennes et à ce titre, je crois qu'il est nécessaire de donner un coup de pouce dans la mesure où l'enjeu financier est important.

M. LE MAIRE : Merci de ce coup de pouce du RPR. J'en viens maintenant au vote.

M. JACQUEMIN : Je veux demander un vote sur le dossier 6/c si c'était possible.

M. LE MAIRE : J'ai déjà mis au vote l'ensemble.

M. JACQUEMIN : Je demande le vote séparé.

M. LE MAIRE : Non, vous demandez le vote séparé alors qu'on vote sur l'ensemble. Vous m'avez proposé trop tard ce vote séparé sinon je l'aurais fait, on vient de voter sur l'ensemble du rapport. Je ne suis jamais clair avec vous, c'est la preuve qu'on ne se comprend pas bien.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et des commissions concernées, l'Assemblée Communale, à l'unanimité moins cinq abstentions, adopte les propositions du Rapporteur. M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

Visa préfectoral du 24 juillet 1996.